



# Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C.T.C.C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études.

Vol. 2 — No 4

MARS 1942



**Monsieur Albert Quinty, président  
du Conseil Central des Syndicats  
Ouvriers Catholiques des Trois-  
Rivières.**

## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
« LA QUESTION SOCIALE ET L'ÉGLISE »	2
J. O. C.; L. O. C. ET NOUS . . . . .	3
CERCLE D'ÉTUDES:	
<i>(Comment on détermine le salaire     familial minimum)</i> . . . . .	4
CONSEIL CENTRAL DES TROIS--RI- VIÈRES . . . . .	5
JOURNÉES D'ÉTUDES DE MAI . . . . .	6
DIVERS . . . . .	7-8

## La question sociale et l'Église

En 1931, Pie XI disait: « Il est exact de dire que telles sont actuellement les conditions de la vie économique et sociale, qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent la plus grande difficulté pour opérer l'œuvre seule nécessaire de leur salut éternel. » Préoccupée surtout du salut de nos âmes, et parce que le danger existe surtout sur le terrain économique, l'Église ne peut rester indifférente. Aussi a-t-elle parlé éloquemment. Elle a donné des directives lumineuses et sages à tous ses enfants à toutes les classes de la société, afin que ces mauvaises conditions de vie disparaissent.

La restauration de l'ordre social, dit-elle, se fera par « la réforme des institutions et la réforme des mœurs ». L'ordre et la Paix s'établiront dans le monde quand le Christ règnera dans la société, et l'avènement du Christ suppose la pratique des grandes vertus de justice et de charité entre les différentes classes de la société et entre les individus eux-mêmes.

Telle est l'idée maîtresse de *Quadragesimo Anno*. L'Église a parlé avec toute la sagesse et l'expérience que lui confèrent ses vingt siècles d'existence. Elle a été témoin de bien des régimes économiques et politiques; elle a

pu les étudier et les juger les uns après les autres puisqu'elle seule a survécu à travers tous ces changements. Alors s'appuyant sur sa connaissance des hommes et des faits, l'Église est en mesure de nous dire quels sont les principes fondamentaux qui doivent régir l'ordre social et quels sont ceux qui sont mauvais.

Sait-on vraiment la somme de biens et les services rendus par l'Église, à la société, même au seul point de vue naturel, quand on considère qu'elle a été mêlée pendant deux mille ans, à la vie de tous les peuples, à travers tous les âges ?

Gardienne du dépôt de la foi, elle possède aussi cet autre dépôt, non moins précieux, des grands principes qui doivent informer toute vie familiale ou sociale. Sans l'Église et ses directives, que serait notre monde d'aujourd'hui ?

Ouvriers, l'Église se penche sur vous avec amour et vous conjure de ne pas chercher en dehors de sa doctrine le remède à vos maux. Elle vous soutient, vous encourage et vous montre la voie. Soyez dociles et confiants; soyez unis sous la bannière des Syndicats Catholiques et Nationaux. Le règne de l'individualisme et de l'isolement a vécu, il vous a nui dangereusement.

Prenez conscience de la force que vous donne la charité et servez-vous-en pour combattre l'égoïsme et augmenter

(Suite à la page 8)

## J.O.C.; L.O.C. ET NOUS

L'action catholique est toute à développer encore dans le mouvement syndical catholique. Un événement qui aura de bons fruits en ce sens, fut le congrès inter-diocésain tenu en février, à Montréal, par tous les aumôniers de la J. O. C., de la L. O. C. et auquel participèrent partiellement les aumôniers des syndicats catholiques.

Bien que ce congrès eut à préparer surtout la partie religieuse des fêtes du dixième anniversaire de fondation de la J. O. C., il chercha aussi les moyens d'effectuer une coopération étroite entre jocistes, locistes et syndicalistes. Coopération vers la réussite de l'idéal social chrétien commun aux trois mouvements. Il est heureux que les aumôniers de ces trois mouvements aient pu étudier en commun les conditions de cette coopération.

Bien arrêtées, bien observées ces conditions permettront à la J. O. C., à la L. O. C. d'exercer plus fructueusement leur action catholique dans les familles de nos 50,000 syndiqués catholiques. Nombre de syndicats comptent déjà plusieurs recrues jocistes, mais les recrues locistes parmi nos syndiqués sont encore à trouver presque partout. Et c'est pourtant dans la Ligue Ouvrière Catholique qu'est la place de tout syndiqué

catholique qui se reconnaît fier d'avoir des principes religieux solides.

Vous syndicalistes, qui vivez avec ferveur votre foi, devenez locistes. Au contact de ce mouvement vous apprendrez la technique de l'action catholique, vous y puiserez le feu de l'apostolat laïque et vous donnerez à notre syndicalisme catholique la sève spirituelle dont il souffre un peu trop.

Une très louable initiative aussi dont il faut féliciter la Jeunesse Ouvrière Catholique, c'est la nomination très récente dans chacune de ses « Fédés » (fédérations de sections jocistes) d'un « responsable des relations syndicales ». Connaître le nombre de jocistes syndiqués et se faire agréer dans nos Conseils Centraux comme délégués fraternels, voilà la double fonction de ces « responsables ».

Applaudissons ce geste très significatif de la J. O. C. Nos Conseils Centraux, nous en sommes certains, accueilleront avec enthousiasme ces délégués fraternels.

Le temps est arrivé où doivent se développer entre la J. O. C. et les syndicats catholiques, des rapports amicaux solides et constructifs. Le jour est près de nous où la J. O. C. sera le grenier de la C. T. C. C. et avec la L. O. C. son serum spiritualisant.

*Collaborons dans l'Action catholique !!*

Alfred CHARPENTIER,  
Président de la C. T. C. C.

## Cercle d'études

COMMENT ON DÉTERMINE LE SALAIRE FAMILIAL MINIMUM

Pour déterminer le salaire familial minimum dans un pays, telle année, on commence par trouver la famille moyenne du pays, puis on calcule, d'après les prix des choses nécessaires à la vie, combien il en coûte à une famille moyenne pour vivre, pendant une semaine, un mois. Le résultat de ce calcul, c'est le salaire familial minimum du pays.

*Questions:* a) Quelle est la famille moyenne au pays ?  
b) Quelle est d'après la *Gazette officielle du travail*, le salaire familial, ce mois-ci ? c) La *Gazette officielle* tient-elle compte de toutes les dépenses d'une famille moyenne ?  
d) Vous rappelez-vous la définition déjà donnée, en novembre dernier, de la famille normale ?

\* \* \*

Bien que la famille moyenne ne soit pas nécessairement la famille normale, elle constitue une base juste et raisonnable pour établir le salaire familial minimum; en effet, ce qui est normal pour la classe ouvrière comme pour les autres classes de la société, c'est premièrement que les jeunes gens reçoivent quelque chose de leurs parents; deuxièmement, qu'avant de se marier et les premières années de leur mariage, ayant déjà le salaire familial, les hommes se constituent un petit capital

(sous forme d'épargne ou de propriété foncière) qui les aidera à rencontrer les dépenses très lourdes d'une famille nombreuses en bas âge; et troisièmement, ces années difficiles passées, qu'ils continuent à refaire leur avoir, afin de léguer quelque chose à ceux qui leur survivront ici-bas.

En tenant compte de cette condition normale et en se basant sur la famille moyenne pour le déterminer, on obtient un salaire qui, réparti sur la vie laborieuse d'un homme, le met à même d'élever une famille aussi nombreuse qu'il plaît à Dieu de lui donner.

*Questions:* a) Pourquoi n'est-il pas normal que l'individu et surtout la famille vivent au jour le jour ?  
b) D'où vient que tant de nos familles ouvrières vivent au jour le jour ? (indiquez les causes d'ordre économique-social et les causes d'ordre moral). Que peuvent faire les syndicats catholiques et nationaux pour diminuer, au moins chez leurs membres, un tel mal ?

\* \* \*

Sansdessin s'est marié à 28 ans; il a emprunté \$125.00 pour ses noces et s'est acheté à crédit un très beau ménage. A 40 ans il a 8 enfants. Il gagne \$38.00 par semaine et avec cela ne peut rejoindre les deux bouts. Il prétend que son patron est injuste envers lui, surtout si l'on considère qu'il donne le même salaire à Rapide qui est

(Suite à la page 7)

## **Conseil central des Trois-Rivières**

C'est le dimanche, 20 janvier 1913, dans une assemblée générale tenue à l'Hôtel de Ville qu'il fut décidé de jeter les bases de l'organisation ouvrière catholique dans le diocèse.

La ville des Trois-Rivières possédait dans la personne de son évêque d'alors un apôtre social convaincu. En 1912 Mgr Cloutier avait entrepris de préparer lui-même le terrain afin d'en arriver à la réalisation d'un projet qu'il caressait depuis longtemps: la fondation d'unions ouvrières catholiques dans la cité trifluvienne, insistant cependant sur la nécessité de l'organisation ouvrière sur des bases catholiques. Les statuts de la Corporation ouvrière catholique, c'était le nom de la nouvelle organisation, déclarent que l'association prend pour règle et guide de son action la doctrine enseignée par les souverains pontifes Léon XIII et Pie X.

C'est à la lumière de la doctrine sociale de l'Église, dont l'organisation s'inspira toujours pour guide de son action, que la C. O. C. vécut sa première décennie. Ce fut peut-être une période de tâtonnements, mais une période qui fut riche en expériences. Elle permit de donner au mouvement une orientation propre à assurer avec des méthodes nouvelles des résultats immédia-

tement conformes à la fin qui lui est chère: « amener chez nos ouvriers une ère de paix et de justice sociales par une collaboration étroite entre le capital et le travail, collaboration rendue possible et grandement facilitée par les lumineuses directives sociales de nos souverains pontifes.

En 1923, la C. O. C. ou Corporation ouvrière catholique devient les Syndicats ouvriers nationaux catholiques avec, à sa tête, un conseil central. Avec des syndicats mieux organisés, parce qu'affiliés à un organisme central, le mouvement ouvrier catholique dans le district des Trois-Rivières prit un essor qui laissait entrevoir de belles réalisations. En fait, malgré des hausses et des baisses dues à des périodes difficiles et de chômage, l'organisation ouvrière chez nous ne cessa de prouver qu'elle pouvait mériter la confiance générale. Aujourd'hui nous pouvons envisager un avenir plus prometteur car notre mouvement ouvrier catholique prend une expansion qui réjouit et console ceux qui travaillent à le faire grandir.

Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Les Syndicats catholiques des Trois-Rivières furent bien servis en sympathies, générosité et dévouement. En premier lieu il convient de rendre un hommage de reconnaissance très filial à notre évêque, S. E. Mgr Comtois, qui n'a jamais ménagé ses encouragements et ses directives au

*(Suite à la page 7)*

# Journées d'études de mai

Les prochaines journées d'études de la C. T. C. C. auront lieu au cours du mois de mai, au Secrétariat des Syndicats Catholiques de Québec. Il y aura, à cette occasion, deux journées d'études et les dates en seront annoncées plus tard. Deux sujets seront à l'ordre du jour. Durant la première journée, on étudiera l'organisation corporative. Et le sujet de la deuxième journée sera le suivant: le per capita à la C. T. C. C.

## Bulletin No 2

L'édition française du bulletin No 2 du Conseil National du Travail en temps de guerre est maintenant prête depuis quelques temps. On peut se la procurer en s'adressant au Conseil Régional du Travail, 13, rue D'Aiguillon, Québec. Ce bulletin contient les interprétations officielles à donner au décret C. P. 8253 du 24 octobre 1941, concernant la politique fédérale des salaires et indemnités de vie chère.

## Mémoire sur C. P. 8253

La C. T. C. C. a présenté au Ministre fédéral du Travail, récemment, un mémoire particulier sur le décret C. P.

8253 du 24 octobre 1941. Ce mémoire sera publié dans l'édition de mars de l'organe officiel de la C. T. C. C.: *Le Travail et La Vie Syndicale*.

## Grèves

L'an dernier, une grève a éclaté dans une aciérie de l'Ontario. Le gouvernement a dû nommer un contrôleur pour mettre fin aux troubles. Il y avait une union neutre internationale dans cette industrie. Chez les mineurs de charbon de la Nouvelle-Écosse, les ouvriers, à la suite d'une grève perlée de plusieurs semaines, n'ont encore rien obtenu, et l'union ouvrière de cette région, affiliée au CIO, a perdu complètement le contrôle de ses membres. A Kirkland Lake, après une grève de plus de deux mois, dirigée par le CIO, les ouvriers n'ont rien obtenu et sont retournés au travail aux mêmes conditions. Une seule grève importante a été réglée convenablement depuis le début de la guerre: celle d'Arvida. Elle n'a duré que quelques jours. Un syndicat catholique a pris l'affaire en mains. Aucun dommage à la propriété, aucun sabotage. Les ouvriers ont obtenu plusieurs améliorations, et une augmentation substantielle de l'indemnité de vie chère.

## CERCLE D'ETUDES

(Suite de la page 4)

célibataire et ivrogne et à Adroit qui n'a que 3 enfants et possède une maison qui vaut au moins \$10,000.00.

*Questions:* a) Que pensez-vous de Sansdessin: a-t-il été prévoyant? b) Son salaire est-il juste: pour l'être, devrait-il être proportionné au nombre de ses enfants? c) A-t-il raison d'en vouloir à Rapide et à Adroit parce qu'ils gagnent autant que lui?

*Références:* a) Desrosiers: Choisissons, 9<sup>e</sup> causerie; b) Rutten: Doctrine sociale de l'Église, chap. VI; c) Muller: Notes d'Économie politique, 2<sup>ème</sup> Livre, Chap. IV.

### CITATION DE « QUADRAGESIMO ANNO »

L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice (44).

## Conseil central des Trois-Rivières

(Suite de la page 5).

mouvement syndical catholique. Nous pouvons lui rendre ce témoignage qu'il a profité de toutes les occasions qui lui ont été offertes de prouver son attachement à la classe ouvrière de son diocèse et tout l'intérêt qu'il lui porte. Avec un tel appui les Syndicats nationaux catholiques des Trois-Rivières vivront et passeront sans défaillir à travers les obstacles car ils sont avec l'Église.

Il en est d'autres, laïques pour la plupart, qui se sont dépensés sans mesure pour le mouvement. Que ces humbles mais fiers ouvriers de la première ou de la dernière heure recueillent l'estime de leurs frères dans le labeur.

Albert QUINTY,  
*Président.*

## OMISSION

L'article de la « page de doctrine » du numéro de février 1942, du bulletin *Le Syndicaliste* est l'œuvre de M. l'abbé Auguste Beauchesne, aumônier des Syndicats Catholiques de Victoriaville. C'est par erreur de mise en page que le nom n'a pas été mentionné.

## Extrait de “Divini Redemptoris”

« L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice; il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelques dons à titre de miséricorde. La charité et la justice imposent des devoirs, souvent par rapport au même objet, mais sous un aspect différent: lorsqu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité. »

## Organisation corporative

En prévision des journées d'études de la C. T. C. C., en mai prochain, les cercles d'études pourraient méditer le paragraphe suivant de l'encyclique *Divini Redemptoris*:

« Si l'on considère l'ensemble de la vie économique, ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appellerait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité. »

## La question sociale et l'Eglise

(Suite de la page 2)

vos effectifs. « Les travailleurs déposeront sincèrement les sentiments de haine et d'envie... ils collaboreront utilement et honorablement au bien commun et qu'ils suivent de plus près les traces de celui qui, étant Dieu, a voulu parmi les hommes être un ouvrier et être regardé comme fils d'ouvrier. » (PIE XI).

F. LEMAY, ptre,

*Aumônier des Syndicats Catholiques de Jonquière.*

### PROCHAIN CONGRÈS

La prochaine session annuelle du Congrès de la C. T. C. C. aura lieu à Montréal en septembre 1942.

---

#### FÉDÉRATION DES CERCLES D'ÉTUDES

Pour tous renseignements au sujet des cercles d'études, s'adresser au Secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, affiliée à la C. T. C. C.:

HENRI PETIT, secrétaire,

445, CHRISTOPHE COLOMB - - - QUÉBEC

### “ LE SYNDICALISTE ”

Bulletin mensuel, publié sous l'autorité de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (C. T. C. C.)

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE CARON - - - QUÉBEC

Abonnement régulier: .....\$1.00 par année  
Abonnement de soutien: .....\$2.00 par année

---

Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.